

Déjà plus de 3200 signatures, signez et diffusez la pétition électronique unitaire "Appel des Cordeliers" <http://www.universite-recherche-democratie.fr>

UNE LOI AMENDEE, TOUJOURS INACCEPTABLE

L'Assemblée Nationale a adopté le 25 juillet en première lecture le texte présenté par le gouvernement sous l'intitulé trompeur "liberté et responsabilité des universités". Disposant de formidables moyens de communication et de pression, le gouvernement a organisé l'adoption de ce texte de loi en 6 semaines, sans aucune discussion véritable avec les acteurs, sans confrontation avec les besoins de la société... et en pléines vacances universitaires. Le SNESUP, la grande majorité des organisations syndicales du supérieur et de la recherche, ainsi que de nombreuses organisations démocratiques ont su progressivement montrer à nos concitoyens que ces textes, loin de répondre aux enjeux de formation et de recherche du XXIème siècle, constituent une mise en péril du service public, une atteinte aux libertés scientifiques et à la collégialité qui est le fondement des universités. A l'heure où 13 milliards d'euros sont consentis sous forme d'exonérations fiscales, le gouvernement campe sur le refus de tout collectif budgétaire pour assurer dans des conditions acceptables la rentrée universitaire 2007. Il a refusé d'associer à la loi toute discussion sur un plan pluriannuel de financement et de recrutement.

Dans le débat parlementaire, quelques inflexions sont venues modifier le texte. Camouflet pour le gouvernement, la disposition ouvrant la possibilité à des non-universitaires (ou non-chercheurs) d'accéder à la présidence d'une université a été supprimée par l'Assemblée. C'est une indéniable prise en compte de nos critiques. Mais d'autres dispositions, modifiées par l'Assemblée, aggravent encore le texte. Citons, sans exhaustivité, l'âge limite porté à 69 ans pour le président, le droit de vote prépondérant du président dans le conseil d'administration et le conseil scientifique, l'attribution des PEDR par le président, et encore la composition du comité de sélection pour les emplois de maîtres de conférences, désormais plus nécessairement paritaire entre A et B, ce qui rend possibles des dérives mandarinales.

Le SNESUP apprécie le vote d'opposition des élus socialistes, communistes et verts contre ce texte dans un contexte où le lobbying de la CPU, où la surmédiation des prises de position des principales organisations étudiantes tendaient à marginaliser le poids des enseignants du supérieur, des chercheurs et des BIATOSS. Une bonne part de nos analyses ont été relayées par les parlementaires de gauche sur la question des moyens à mettre en œuvre, sur les missions de l'université, sur les dangers d'une université à deux vitesses, sur les pouvoirs quasi discrétionnaires des présidents. Si l'Université prépare à la vie professionnelle, elle ne saurait être tenue pour seule responsable du chômage. Les débats l'ont rappelé fermement au gouvernement.

Sans aucune trêve estivale, le SNESUP met dès à présent tout en œuvre pour faire échec à cette loi qui vise à l'explosion du monde universitaire, à la démolition des statuts, à la hiérarchisation figée des établissements. Le SNESUP prépare la rentrée universitaire en multipliant la diffusion et la collecte des signatures sur la pétition électronique unitaire "Appel des Cordeliers" et appelle à des assemblées générales de rentrée. A l'heure où la ministre déclare publiquement que « 85 universités c'est beaucoup, c'est peut-être même trop », la mobilisation de la communauté universitaire s'impose.

En liaison avec les groupes parlementaires qui se sont opposés au texte, comme avec les 25 organisations – d'un très large spectre de sensibilités – ayant participé à la conférence de presse du 23 juillet, le SNESUP a pris contact avec les parlementaires avant que se réunisse la commission mixte Assemblée/ Sénat qui mettra au point la version définitive du texte. Mais même amendée sur quelques points, la loi est inacceptable. Le SNESUP travaille donc à obtenir des parlementaires la saisine du Conseil Constitutionnel sur les articles touchant aux libertés fondamentales et au statut des établissements et des personnels universitaires.

Pour consulter le texte voté par l'Assemblée Nationale : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/ta/ta0004.asp>

Pour lire le compte rendu intégral des débats : http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/Liberte_universites.asp